

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1421

présenté par
M. Mathiasin

AVANT L'ARTICLE 21

À l'intitulé de la section 1, substituer au mot :

« en »,

les mots :

« dans la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Il ne s'agit pas de faire l'école "en famille", en groupe, mais bien que l'instruction soit donnée "dans la famille", c'est à dire en son sein, comme le dispose d'ailleurs l'alinéa 3 de l'article 21.